



Formulaire réservé
exclusivement aux
candidatures individuelles

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE L'UPPCTSC ASCA / UC Paye

Il convient de vous assurer, auprès du responsable du centre d'épreuves choisi (liste accessible depuis le site internet de l'UPPCTSC), que les épreuves que vous souhaitez passer sont organisées à la session de mai 2021.

Votre demande d'inscription sera à retourner, signée et accompagnée du montant des droits d'inscription au responsable du centre d'épreuves dont vous aurez obtenu l'accord.

2^{de} SESSION MAI 2021 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **Vendredi 16 avril 2021**

JE M'INSCRIS AUX ÉPREUVES DE LA CERTIFICATION ASCA, évaluant les blocs de compétences ci-après :

- Administration des ventes, des achats et des règlements de la PME **E1-** bloc n°RNCP34327BC01
Logiciel comptable :
- Mise en œuvre des travaux préparatoires de fin d'exercice de la PME **E2-** bloc n°RNCP34327BC02
Logiciels (comptable et tableur) :
- Support à l'activité administrative et comptable de la PME **E3-** bloc n°RNCP34327BC03
Logiciels (texteur et tableur) :

JE M'INSCRIS A L'ÉPREUVE DE LA CERTIFICATION UC Paye

- Préparation de la paye et des déclarations associées **UCP-** certification n°RS1455

Madame Monsieur

Nom de naissance

Le cas échéant, nom marital.....

Prénom..... Téléphone.....

Adresse.....

Complément d'adresse.....

Code postal Ville

Courriel..... @

Date de naissance Ville de naissance

Département de naissance..... Pays de naissance.....

JE REGLE LE MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION, soit :

40 € x..... (nombre d'épreuve) = €,

selon les modalités de paiement indiquées par le responsable de centre.

PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves (selon les horaires fixés). Chaque épreuve donne lieu au versement d'un droit d'inscription. **Le règlement doit obligatoirement intervenir en même temps que l'inscription.**

Les inscriptions sont définitives.

Aucune modification ne sera acceptée ultérieurement. En cas de non participation aux épreuves, il ne sera pas procédé au remboursement du montant des inscriptions. Toutefois, en cas d'absence pour raison de force majeure (constatée par un certificat médical ou toute autre attestation faisant foi), les candidats peuvent demander le report à la session suivante.

CONVOICATIONS

Les convocations sont remises par les responsables de centres environ une semaine avant la date des épreuves. Les candidats doivent se présenter, munis d'une pièce d'identité (**exclusivement carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire**), à l'heure exacte et au centre indiqué sur la convocation. **Aucun retard non justifié n'est accepté.**

RESULTATS ET ATTESTATIONS DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES : la date de publication des résultats est affichée sur www.union-prof.asso.fr. Les résultats sont adressés, ainsi que les attestations, aux responsables de centres.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux épreuves organisées par l'UPPCTSC

Date : Signature :